

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE NOTARIAL

PARIS NOTAIRES
SERVICES

www.depotelectronique.fr

La garantie de la protection du patrimoine immatériel de vos clients

LE NUMÉRIQUE S'IMPOSE
COMME FORMAT D'UN
NOUVEAU PATRIMOINE
DONT LA PROTECTION ET LA
CONSERVATION DOIVENT
ÊTRE ASSURÉES PAR LE
NOTAIRE

Le Dépôt Électronique Notarial permet :

- de prouver l'existence de données et leur détention à une date certaine,
- la constitution des preuves certaines de la date de leur dépôt, de leur origine et de leur intégrité,
- la conservation parfaitement fiable des documents déposés dans le coffre-fort électronique de l'étude,
- leur restitution à l'identique aux ayants droits identifiés par le notaire.

Ce service s'adresse aussi bien aux personnes physiques, à titre particulier ou professionnel, qu'aux personnes morales et aux grands groupes.

TOUS LES TYPES DE FICHIERS (TEXTE, SON, VIDÉO, DESSIN, LOGICIEL, FICHIER...) COPIÉS SUR UN SUPPORT, QUEL QUE SOIT LEUR VOLUME, PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN DÉPÔT ÉLECTRONIQUE NOTARIAL :



Créations littéraires ou artistiques, œuvres graphiques, plastiques, audiovisuelles, dessins ou modèles, plans...



Logiciels, sites Internet, cahiers de laboratoires, descriptions de savoir-faire.



Datarooms électroniques (immobilier ou dossiers complexes).



Fichiers, banques de données, comptabilités.



Chaînes de pouvoirs et d'habilitations, organigrammes, chaînes d'élaboration de contrats, comptes rendus d'activités de filiales.



CONSERVATION,
PREUVE, NUMÉRIQUE

#COFFREFORT #SECURITE #PREUVESNUMERIQUES



CHIFFRES CLÉS

3 Go : volume moyen d'un dépôt

1,2 Million : nombre de documents dans le plus important dépôt réalisé à ce jour

15 Minutes : temps de réalisation d'un dépôt de 500 Mo avec une ligne Internet SDSL 4Mbps

UNE PROCÉDURE SIMPLE ET ENTIÈREMENT SOUS LE CONTRÔLE DU NOTAIRE

1. En présence physique de son client, ou de son mandataire, le notaire utilise le logiciel de dépôt installé sur son propre ordinateur pour mettre dans le coffre-fort électronique les fichiers. Il en imprime les preuves (empreintes électroniques des documents et accusés de demande et de mise au coffre-fort).

La clé du coffre-fort électronique de l'étude est la clé Réal (outil d'authentification forte et de signature sécurisée du notariat).

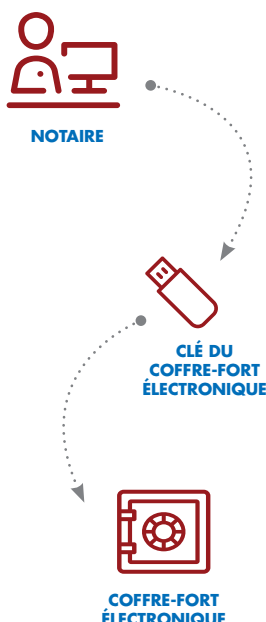
Seuls les notaires peuvent réaliser des dépôts électroniques et accéder à leur coffre-fort électronique.

2. Le dépôt par acte notarié des preuves de mise au coffre-fort électronique permet :

- de donner date certaine aux données déposées, de prouver leur détention par le client à cette date et d'établir la preuve indiscutable de leur conformité au moment de leur restitution à terme,
- d'établir un lien juridique et technique entre les données conservées dans le coffre-fort électronique et les preuves déposées au rang des minutes de l'étude,
- de restituer à tout moment les documents déposés au client, seules les preuves resteront conservées sans limite de temps par l'étude.

À NOTER :

Pour les dépôts extrêmement volumineux (supérieur à 10 Go), il est possible de se rendre à la Chambre des Notaires de Paris qui dispose d'une liaison fibre très haut-débit.



LE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE EST UN SERVICE FOURNI EXCLUSIVEMENT PAR LES NOTAIRES

C'est le seul service en France qui permet de donner une date certaine à l'existence de données dématérialisées, d'apporter la preuve de leur détention et la garantie de la restitution des données déposées.

COMMENT UTILISER LE SERVICE ?

L'application de dépôt électronique notarial est disponible en téléchargement depuis chaque étude sur le site <http://www.depotelectronique.fr>, ou sur demande envoyée par courriel à depotelectronique@paris.notaires.fr. Il peut être installé sur tout PC raccordé au réseau Notarial.

Une fois le logiciel installé, les habilitations d'accès au coffre-fort électronique sont effectuées dans les 24 heures.

Il est accessible à tous les offices de France.

Contact : **01 44 82 23 79**

COÛTS POUR LE CLIENT DE L'OFFICE

Le notaire facture ses prestations de conseil et ses différentes interactions.

Coûts de conservation des données : le coût est fonction du volume et de la durée, avec une facturation minimum forfaitaire de **300€ HT** (par exemple, la conservation du contenu d'un CD-Rom de 600 Mo pendant 5 ans sera facturée **800 € HT**, soit **160€ HT/an**).

Ce coût est facturé d'avance forfaitairement pour la durée convenue.